



RCS : ANGOULEME
Code greffe : 1601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANGOULEME atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1999 B 00358
Numéro SIREN : 428 717 409
Nom ou dénomination : 2D/3D ANIMATIONS

Ce dépôt a été enregistré le 28/01/2013 sous le numéro de dépôt 345

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'ANGOULEME

13 rue de la place du Champ de Mars
16000 ANGOULEME
Tel.: 0891 01 11 11 Fax : 05 45 92 66 03
www.infogreffe.fr / www.greffe-tc-angouleme.fr

RECEPISSE DE DEPOT

JURICA

4 avenue Georges Clémenceau
16007 ANGOULEME CEDEX

V/REF :

N/REF : 1999 B 358 / 2013-A-345

Le Greffier du Tribunal de Commerce D'ANGOULEME certifie qu'il a reçu le 18/01/2013,

Extrait de procès-verbal d'assemblée générale ordinaire en date du 22/06/2012

- Constatation de changement de nom du commissaire titulaire
- Renouvellement(s) de mandat(s) de commissaire(s) aux comptes

Concernant la société

2D/3D ANIMATIONS
Société anonyme
72 rue Fontaine du Lizier
16000 Angoulême


Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2013-A-345 le 28/01/2013

R.C.S. ANGOULEME 428 717 409 (1999 B 358)

Fait à ANGOULEME le 28/01/2013,

Le Greffier Suppléant



*Pour exploit
certifié conforme*


2d/3D ANIMATIONS

Société Anonyme au capital de 109.275 Euros
72 rue Fontaine du Lizier - 16000 ANGOULEME
RCS 428 717 409 ANGOULEME

◆◆◆◆

**EXTRAIT DU
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 22 JUIN 2012**

I

L'an deux mille onze,
Et le vingt-deux juin à dix heures,

Les actionnaires de la Société 2d/3D ANIMATIONS, société anonyme au capital de 109.275 Euros, divisé en 7.285 actions, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

Toutes les actions étant nominatives, la convocation a été faite par lettre adressée à chaque actionnaire, le 05 juin 2012.

Il a été établi une feuille de présence émargée par les membres de l'Assemblée lors de leur entrée en séance.

L'Assemblée est présidée par la Présidente Directrice Générale, Madame **Malika BRAHMI**.

Sont appelés comme scrutateurs, les deux actionnaires présents et acceptant, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre de voix, Monsieur **Florent MOUNIER** et Monsieur **Joël MAZET**.

Le bureau ainsi composé se complète en désignant comme secrétaire, Monsieur **Bernard MOUNIER**.

Le Commissaire aux Comptes de la Société, la **SA HUGUES DE MENONVILLE** régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 05 juin 2012, est Représentée.

La feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau soussignés, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés, possèdent **7285** des 7.285 actions composant le capital social, soit plus du quart des actions ayant le droit de vote.

L'Assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur toutes questions figurant à son ordre du jour.

-II-

La Présidente dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- un exemplaire des statuts de la société,
- la liste des actionnaires et la feuille de présence,
- la liste des administrateurs,
- les copies de la lettre de convocation adressée aux actionnaires,
- la copie et l'avis de réception de la convocation adressée au Commissaire aux Comptes,
- les comptes annuels et l'inventaire de l'exercice écoulé,
- le rapport de gestion établi par le Conseil d'administration auquel est annexé le tableau des résultats financiers,
- le tableau des affectations de résultats,
- les rapports du Commissaire aux Comptes,
- l'état certifié conforme par le commissaire aux Comptes du montant global des sommes versées aux personnes les mieux rémunérées,
- le texte du projet des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

-III-

La Présidente déclare que les documents et renseignements visés aux articles L 225-115 et R 225-89 du Code de Commerce et qu'elle énumère, ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social et les rapports du Commissaire aux Comptes ainsi que la liste des actionnaires, pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

A la demande de la Présidente, l'Assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Puis, la Présidente rappelle l'ordre du jour :

- **Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011,**
- **Présentation du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce,**
- **Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011,**
- **Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,**
- **Affectation des résultats,**
- **Examen et approbation des conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce,**
- **Fixation des jetons de présence du Conseil d'Administration,**
- **Renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes,**

- **Pouvoirs à conférer.**

SEPTIEME RESOLUTION - RENOUELEMENT DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'Assemblée Générale renouvelle les mandats de la SA HUGUES DE MENONVILLE, Commissaire aux Comptes titulaire et de Monsieur Eric GUILLEN, Commissaire aux Comptes suppléant pour une nouvelle durée de six exercices à compter de l'exercice en cours ouvert le 1^{er} janvier 2012.

En outre, l'Assemblée Générale prend acte du changement de dénomination de la SA HUGUES DE MENONVILLE devenue SA EXCO VALLIANCE AUDIT dont le siège est 23 rue Pascal - 17443 AYTRE.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Ces derniers ont fait connaître par avance leur acceptation, pour le cas où les mandats viendraient à être ainsi renouvelés.

HUITIEME RESOLUTION - POUVOIRS A CONFERER

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs :

- A la Présidente Directrice Générale avec faculté de se substituer tout mandataire de son choix à l'effet d'accomplir toutes formalités requises par la loi en conséquence des résolutions qui précèdent.
- Au porteur d'un original, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal constatant les présentes délibérations, et notamment à la Société d'Avocats JURICA, prise en la personne de Maître Chantal GIRAUD-DUPUIS, Avocat au Barreau de la Charente, 4 avenue Georges Clemenceau à ANGOULEME 16000, en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité, du dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce du siège social de tous documents requis, ainsi qu'à l'effet de toutes inscriptions à effectuer auprès du Registre du Commerce et des Sociétés.

CLOTURE

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée.

Après lecture, tous les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal.

La Présidente,
Malika BRAHMI

Les Scrutateurs,
Florent MOUNIER Joël MAZET

Le Secrétaire,
Bernard MOUNIER